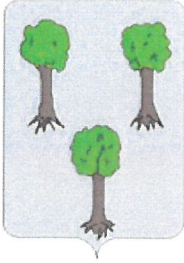


2021 - 125



République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
16 septembre 2021

**Séance du 23/09/2021**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois septembre, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
8

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
8

**Représentés** :

**Excusés** : Dominique ARCIDIACONO, Patrick CLAUDE

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Michel HERNANDEZ

### Délibération n°D\_2021\_061

#### **Financement acquisition foncière : consultation établissements bancaires / ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D\_2021\_053 SUITE A ERREUR MATERIELLE LIEE A UN OUBLI DE REDACTION**

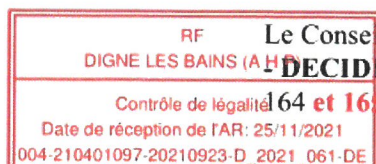
**Suite à l'erreur matérielle liée à un oubli de rédaction, cette délibération annule et remplace la délibération initiale enregistrée sous le numéro D\_2021\_053 du 23 septembre 2021.**

Monsieur le maire expose au Conseil municipal que les parcelles de terrain cadastrées section D numéro 160, 161, 162, 163, 164 et 165, situées chemin du Clos à Mallefougasse-Augès sont à la vente par le biais de l'agence immobilière ORPI LES MEES.

Le prix de vente de ces terrains, situés en zone U2 du PLU en vigueur, d'une superficie totale de 3 827 m<sup>2</sup>, hors frais notariés était de 140 000€. Le prix de vente, après négociation par la commune est de **130 000€**.

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité de procéder à cette acquisition dans le but d'enrichir le patrimoine foncier de la commune, cette acquisition est donc envisageable.

Suivant les conseils du comptable public, la souscription d'un emprunt sera nécessaire pour cette acquisition et les crédits nécessaires devront être prévus au budget (emprunt de 140 000€ finançant le terrain et les frais d'acte).



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
**DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées section D numéro 160, 161, 162, 163,  
et 165, situées chemin du Clos à Mallefougasse-Augès au prix de 130 000€ ;

2021 - 126

- **DESIGNE** Maître DEGIOANNI Christophe, notaire à LES MEES pour cette transaction ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire :
  - \* à signer la promesse d'achat et tous les actes y afférents chez Maître DEGIOANNI Christophe
  - \* à régler les frais en découlant
  - \* à effectuer toutes démarches correspondantes à cette action

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul DEORSOLA



RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/11/2021 004-210401097-20210923-D_2021_061-DE